

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **ARIES Punaises de lit spray préventif 200 ml / ARIES, Tous insectes, spray insecticide action fourroyante**

Unique Formulation Identifier (UFI) F3YN-V8Q2-V10U-C17M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Biocide

Restrictions conseillées inconnu

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise ARIES Umweltprodukte® GmbH & Co. KG
Stapeler Dorfstr. 23
D-27367 Horstedt
Téléphone: +49 4288 9301-28
Fax: +49 4288 9301-20
Courriel: info@aries.de
Internet: www.aries.de

Fournisseur ARIES Umweltprodukte® GmbH & Co. KG
Stapeler Dorfstr. 23
D-27367 Horstedt
Téléphone: +49 4288 9301-28
Fax: +49 4288 9301-20
Courriel: info@aries.de
Internet: www.aries.de

E-mail (personne compétente) regulatory@aries.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA-Nummer (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette C11-15-Isoalkanes

Valeurs H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



Valeurs P	<p>H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON/un médecin. P331: NE PAS faire vomir. P391: Recueillir le produit répandu. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu/récipient dans .</p>
Informations complémentaires	<p>EUH208: Contient Géraniol;Extrait de Chrysanthemum-cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum-cinerariifolium, obtenu avec un solvant hydrocarboné. Peut produire une réaction allergique. EUH066: l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p>

2.3 Autres dangers

Annexe VIII - très persistant et très bioaccumulable

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Article 59(1) - propriétés perturbatrices endocriniennes

Le mélange n'a pas d'effet endocrinien.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Autres données

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Composants dangereux

Substance contenue	Nombres	Classification 1272/2008/CE	Concentration
C11-15-Isoalkanes	No. CAS: 90622-58-5 No.-CE: 292-460-6	Asp. Tox. 1; H304	24.375 - 48.75 %
Géraniol	No. CAS: 106-24-1 No.-CE: 203-377-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	0.8 %
Extrait de Chrysanthemum-cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum-cinerariifolium, obtenu avec un solvant hydrocarboné	No. CAS: 89997-63-7	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 (M=100)	0.8 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.
Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
Veiller à un apport d'air frais.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



	En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophthalmologiste.
En cas d'ingestion	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. NE PAS faire vomir.
Avis aux médecins	En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Dangers	enthaelt Kohlenwasserstoff; Pneumonie

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux maux de tête Irritation des voix respiratoires
-----------	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Traitement symptomatique.
Un traitement médical spécial	inconnu

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Sable
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance	monoxyde de carbone
--	---------------------

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Eloigner les récipients menacés ou les refroidir par vaporisation d'eau.
Classe de combustibilité	B

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés. Eloigner toute source d'ignition.
---------------------------	---

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.
Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré

Précautions Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant les stockages en commun Ne pas stocker ensemble avec: Classe de stockage 1; 2A; 4; 5; 6.1B; 6.2; 7

TRGS 510 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) suivre les indications d'utilisation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Géraniole

DNEL	Groupe	Remarque	Source
161.6 mg/m ³	DNEL long terme par inhalation (systémique)	Quelle: GESTIS-DNEL (IFA)	données de l'entreprise

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains Port de gants de protection contre les risques d'irritation cutanée liés à la poudre conforme EN 374.

Matière appropriée NBR (Caoutchouc nitrile)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



Protection des yeux	Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre éclaboussures de liquides.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Matière appropriée	par exemple: Coton
Notent	Difficilement inflammable
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	ne pas mettre en contact avec la nappe phréatique, l'eau courante ou les canalisations, même en petites quantités.
Autres données (chapitre 8.)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore à jaune
Odeur	Odeur caractéristique d'huiles essentielles.
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
point initial d'ébullition [°C] et intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	55
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé
pH	Non applicable.
Remarque	La substance est insoluble dans l'eau.
Solubilité	insoluble
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm³]	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

Données complémentaires Nein

9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité

Données complémentaires Nein

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux inconnu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (UE) n° 1272/2008

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

Géranol				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
3600	LD50	Ratte	Quelle: LANUV, Nordrhein-Westfalen (IGS)	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]

Composants dangereux

Géranol				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
5000	LD50	Kaninchen	Quelle: LANUV, Nordrhein-Westfalen (IGS)	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]

Composants dangereux

Géranol	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



Irritation respiratoires Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Sensibilisation Peut provoquer une allergie cutanée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes Le mélange n'a pas d'effet endocrinien.

Autres données (chapitre 11.) Nein

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

Composants dangereux

Géraniole				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
22	LC50	Brachydanio rerio	* 1)	données de l'entreprise

* 1): Quelle: <https://echa.europa.eu/de/registration-dossier/-/registered-dossier/14184/6/2/1>

Toxicité pour les daphnies [mg/l]

Composants dangereux

Géraniole				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
10.8	EC50	Daphnia magna	* 1)	données de l'entreprise

* 1): Quelle: <https://echa.europa.eu/de/registration-dossier/-/registered-dossier/14184/6/2/1>

Toxicité pour les algues [mg/l]

Composants dangereux

Géraniole				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
13.9	EC50	Desmodesmus subspicatus	* 1)	données de l'entreprise

* 1): Quelle: <https://echa.europa.eu/de/registration-dossier/-/registered-dossier/14184/6/2/1>

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Composants dangereux

Géraniole	
Valeur	Source
Biodégradable.	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pystal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Composants dangereux

Géraniole	
Valeur	Source
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable	données de l'entreprise

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Mobilité

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Effets nocifs sur l'environnement

Le mélange n'a pas d'effet endocrinien.

12.7 Autres effets nocifs

Dangers pour l'environnement

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Toxicité pour les bactéries [mg/l]

Composants dangereux

Géraniole					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Remarque	Source
70	EC50	Belebtschlamm	OECD 209	* 1)	données de l'entreprise
3832	EC50	Pseudomonas putida	DIN 38412	* 1)	données de l'entreprise

* 1): Quelle: <https://echa.europa.eu/de/registration-dossier/-/registered-dossier/14184/6/2/8> (nach BASF AG, 1994)

Information supplémentaire sur l'écologie

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. ne pas verser les eaux usées ou l'eau de nettoyage dans les canalisations publiques.

Code des déchets

07 04 99 déchets non spécifiés ailleurs

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024





Emballages vides contaminés

Remplir les conteneurs/canettes dans des stations spéciales de remplissage avec extraction d'air.

Produits de nettoyage appropriés

White spirit

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID
14.1 No ONU	1993
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 - Liquide inflammable
14.4 Groupe d'emballage	III
14.2 Description des marchandises	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Paraffine)
Sources de danger	Alkane (C11-C15)
Déclencheur de danger pour l'environnement	Chrysanthemum Extr.
Étiquettes	3 - Liquide inflammable  
Catégorie	3
Code de limitation du tunnel	D/E
14.5 Dangers pour l'environnement	U - Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

Les personnes chargées du transport de marchandises dangereuses doivent recevoir une formation répondant aux exigences de cette activité.

14.7 Transport en vrac par mer selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol

Le transport de la marchandise n'a pas lieu en vrac, mais par colis.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limitation d'emploi.

Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

Une évaluation de sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges de substances.

SECTION 16: Autres informations

Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Teneur en taux de H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Pistal G

No d'article: 44-4257-0000

Date de révision: 07.11.2024

Remplace la version du: 01.10.2024

Version: /fr

Date d'impression: 07.11.2024



H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208: Contient Géraniol;Extrait de Chrysanthemum-cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum-cinerariifolium, obtenu avec un solvant hydrocarboné. Peut produire une réaction allergique.

EUH066: l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Énoncé des classes de risque

Asp. Tox.: Danger par aspiration

Skin Irrit.: Irritation cutanée

Eye Dam.: Lésions oculaires graves

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

Acute Tox.: Toxicité aiguë

Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Flam. Liq.: Liquide inflammable

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'o

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	calculé
Asp. Tox. 1; H304	calculé
Aquatic Acute 1; H400	calculé
Aquatic Chronic 1; H410	calculé

Indications de stage professionnel

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Restrictions conseillées

inconnu

Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.